

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 27 février 2024

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA,
J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M.PHILIPPE,
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX,
N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN,
P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M.BUYTAERT,
Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : Réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de Saint-Roch
Auteur de projet, surveillance comprise, coordinateur sécurité santé : projet et chantier
Cession du marché de services à la Royale Entente Sportive Communale Houffaloise (RESCH)
Examen et approbation

Le Conseil,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, notamment son article 38/5 relatif aux modifications non substantielles ;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 mai 2022 décidant :

« Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché " Réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de Saint-Roch - Auteur de projet, surveillance comprise et coordination sécurité santé : projet et chantier", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 76414/733-60 (n° de projet 20220070). »

Vu la délibération du Collège Communal du 16 août 2022 décidant d'attribuer le marché " Réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de Saint-Roch - Auteur de projet, surveillance comprise, coordinateur sécurité santé : projet et chantier" au bureau d'étude LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne pour un pourcentage d'honoraires de 4,59% ;

Vu la volonté de la Royale Entente Sportive Communale Houffaloise (RESCH) de reprendre les droits et obligations relatifs au marché de services « Réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de Saint-Roch - Auteur de projet, surveillance comprise, coordinateur sécurité santé : projet et chantier » ;

Considérant que la Ville de Houffalize, le bureau d'étude LB CONSULT et la Royale Entente Sportive Communale Houffaloise (RESCH) donnent leur accord sur la cession des droits et obligations relatifs au marché de services « Réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de Saint-Roch - Auteur de projet, surveillance comprise, coordinateur sécurité santé : projet et chantier » à la Royale Entente Sportive Communale Houffaloise (RESCH) ;

Considérant qu'à ce jour, aucune dépense n'a été engagée pour cette mission et que les futures prestations du bureau d'étude LB CONSULT dans le cadre de ce marché seront à charge de la Royale Entente Sportive Communale Houffaloise (RESCH) ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 13/02/2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

Par voix, pour abstention et opposition,

Décide :

Article 1 : D'approuver la cession des droits et obligations relatifs au marché de services « Réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de Saint-Roch - Auteur de projet, surveillance comprise, coordinateur sécurité santé : projet et chantier » à la Royale Entente Sportive Communale Houffaloise (RESCH).

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE